MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU ROYAUME DES PAYS-BAS
LA HAYE

CONVENTION SUR LES ASPECTS CIVILS DE L'ENLÈVEMENT INTERNATIONAL D'ENFANTS
(La Haye, le 25 octobre 1980)

Notification conformément à l'article 45 de la Convention

ACCEPTATION D'ADHÉSION et ENTRÉE EN VIGUEUR

Kazakhstan

Accepté(e) par	Date	Entrée en vigueur
France	14-06-2017	01-09-2017

Une copie certifiée conforme à l'original de la déclaration d'acceptation est annexée à la présente notification. Cette copie est au profit des États visés à l'article 37, ainsi qu'aux États qui ont adhéré à la Convention conformément aux dispositions de l'article 38.

La Haye, le 26 juin 2017

Les notifications dépositaires sont accessibles en ligne sur le site Web du Ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, à l'adresse https://treatydatabase.overheid.nl

XXVIII Enlèvement d'enfants No. 37/2017

MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS OF THE KINGDOM OF THE NETHERLANDS
THE HAGUE

CONVENTION ON THE CIVIL ASPECTS OF INTERNATIONAL CHILD ABDUCTION
(The Hague, 25 October 1980)

Notification pursuant to Article 45 of the Convention

ACCEPTANCE OF ACCESSION and ENTRY INTO FORCE

Kazakhstan

Accepted by	Date	Entry into force
France	14-06-2017	01-09-2017

A certified true copy of the declaration of acceptance is enclosed. This copy is on behalf of the States referred to in Article 37, and the States which have acceded to the Convention in accordance with Article 38.

The Hague, 26 June 2017

The Depositary Notifications are accessible on the website of the Ministry of Foreign Affairs of the Kingdom of the Netherlands at https://treatydatabase.overheid.nl

XXVIII Child Abduction No. 37/2017

Certified true copy of the original
Head of The Treaties Division
of the Ministry of Foreign Affairs
of the Kingdom of the Netherlands
9273

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AUX PAYS-BAS

Chancellerie diplomatique

N°2017-399476

La Haye, le 12 juin 2017

L'Ambassade de France présente ses compliments au Secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé et, se référant à la décision du Conseil de l'Union européenne en date du 8 décembre 2016 relative à l'adhésion du Kazakhstan à la convention de La Haye du 25 octobre 1980, a l'honneur de lui faire part de ce qui suit.

La République française déclare accepter l'adhésion du Kazakhstan à la convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, conformément à la décision (UE) 2016/2313 du Conseil.

AMBASSADE DE FRANCE AUX PAYS-BAS

L'Ambassade de France saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé les assurances de sa très haute considération.

Conférence de La Haye de droit international privé
Secrétaire général
Churchillplein 6B
2517 JW La Haye

ANNA PAULOWNASTRAAT 76, 2518 BJ LA HAYE – TÉL : 070 312 58 00 – FAX : 070 312 58 44
E-MAIL : PRESSE@AMBAFRANCE-NL.ORG – SITE INTERNET : WWW.AMBAFRANCE-NL.ORG